



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS • 1 AN

Niveau 5 - [Fiche RNCP n°38349](#)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Gérer un ou plusieurs chantiers de création ou d'entretien d'aménagements paysagers.

Programmer et gérer les travaux de création et d'entretien des aménagements paysagers sur un territoire donné, au sein d'un service de collectivité ou d'une société.

Participer à l'élaboration des projets depuis la conception et l'étude jusqu'à leur mise en œuvre.

L'activité du futur diplômé et le type d'organisation au sein de laquelle il l'exerce, **entreprise du paysage, collectivité territoriale, service public**, etc. donnent accès à une grande diversité d'emplois au sein de territoires urbains, péri-urbains, voire ruraux. Il s'exerce sur le terrain, sur des chantiers extérieurs en lien avec des équipes, des acteurs variés et des usagers. Cette activité demande une **grande capacité d'adaptation** pour répondre aux contingences des chantiers, aux besoins et attentes des acteurs et des commanditaires. Positionné comme **chef d'équipes ou chef de chantiers**, selon l'organisation qui l'emploie il est à même de gérer des équipes, conduire des chantiers. Il contribue à **l'élaboration d'un projet** d'aménagement paysager, à son chiffrage, à son organisation et à son suivi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager
- Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique
- Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers
- Assurer la gestion technico-économique de chantiers
- Elaborer un projet d'aménagement paysager

Mobilité internationale « collective » possible selon projet pédagogique.

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LIEU CFA Nantes Terre Atlantique
Site de Saint-Herblain



DURÉE 1 an



TARIFS & FINANCEMENT

- Coût de Formation pris en charge par l'OPCO de l'employeur

Frais de restauration et d'internat à consulter sur Internet

RÉMUNÉRATION

Minimum légal - consultez notre site internet

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

MOYENS & MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours en présentiel, Autoformation, Accompagnement personnalisé pour acquérir les gestes professionnels de base, Travaux Pratiques, Visites...

OBTENTION DU DIPLÔME

Épreuves pratiques, écrites ou orales
8 épreuves dont 3 épreuves terminales

Impossibilité de valider par bloc de compétence

ET APRÈS ?

- Ingénieur du paysage *Bac +5*
- Architecte paysagiste *Bac +5*
- Licence Pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien,
- Certificat de Spécialisation

ADAPTATION DU PARCOURS

- **Formation accessible** aux personnes en situation de handicap reconnu ou non
- **Un référent est dédié** à l'accompagnement des personnes en situation de handicap
- **Parcours individualisé possible** selon diplômes, expériences et validations antérieures, construit à partir des conclusions des actions conduites lors des phases de recrutement et de positionnement

CONTENU DE LA FORMATION

- Reconnaissance des végétaux
- Biologie - Ecologie
- Sciences et techniques agronomiques
- Mathématiques appliqués
- Histoire des jardins
- Sciences et techniques des aménagements de l'espace
- Aménagements paysagers
- Diagnostiques paysagers
- Sciences et Techniques des Equipements et Agroéquipements
- Chiffrages et Planification et suivi de chantier
- Conception d'un projet

Mobilité internationale en deuxième année



ORGANISATION DE LA FORMATION

700 heures sur 1 an
de formation en centre

2/3 semaines par alternance
chez le maître d'apprentissage

DÉBOUCHÉS

- Responsable de chantier
- Responsable aménagements paysagers
- Conducteur de travaux
- Collaborateur du concepteur paysagiste

Certification du Ministère de l'agriculture
Arrêté de création du 13 février 2023.

PLUS D'INFORMATIONS



CFA NANTES TERRE ATLANTIQUE

Centre de formation par apprentissage - Site Jules Rieffel
5 rue de la Syonnaire
CS 60117 - 44817 SAINT-HERBLAIN
www.nantes-terre-atlantique.fr



CHIFFRES CLÉS

Taux de réussite aux examens 2025 • 78%

Taux de satisfaction des apprentis • 88%

Taux de poursuite d'études • à venir

Taux d'insertion pro. à 6 mois • à venir

Consultez l'ensemble des taux sur notre site internet

CONDITIONS D'ADMISSION

- Être âgé de 15 à 29 ans ou sans limite d'âge pour les travailleurs avec une RQTH
- Être titulaire d'un titre ou d'un diplôme de niveau 5 ou plus (BTS, DUT, Licence, etc.).
- S'inscrire en ligne afin de recevoir les tests de recrutement et dates d'entretien de motivation
- L'admission ne se fera qu'après la participation à l'une des journées de recrutement

L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

S'INSCRIRE - CONTACTS

- nantes-terre-atlantique.fr
- ypareo.julesrieffel.com
- secrétariat du CFA au 02.40.94.86.08
ou par mail à cfa@nantes-terre-atlantique.fr

À partir de février 2026

Début de formation : septembre 2026

Mise à jour : novembre 2025